



Syndicat National des Personnels de  
l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
[snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)  
[www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)  
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>  
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## **Le 5 février, construisons la convergence !**

Depuis plusieurs semaines, les gilets jaunes se mobilisent. Progressivement ce mouvement protéiforme a fait émerger des revendications portées depuis longtemps par les organisations syndicales de lutte telles que l'augmentation des salaires, revenus, pensions, la justice fiscale et le rétablissement des services publics partout sur le territoire. Faire converger nos forces sur la base de valeurs communes humanistes et porteuses de justice sociale permettra de lutter pour une société plus ouverte et plus juste.

Porteur depuis son élection d'une politique favorisant ouvertement les plus riches au détriment des populations en difficultés et des classes moyennes, le gouvernement organise maintenant la répression. En minimisant et en légitimant les violences policières qui humilient, blessent et mutilent et en instrumentalisant la justice à l'encontre des manifestant.e.s, des militant.e.s, lycéen.e.s, migrant.e.s, il entend ainsi casser les mobilisations et éteindre la colère justifiée d'une grande partie de la population. Parallèlement, la loi « anti-casseur » qui est en débat dans les assemblées parlementaires, vient de nouveau gravement atteindre le droit constitutionnel à manifester, déjà bien entaché par la loi « sécurité intérieure et lutte contre le terrorisme », du 30 octobre 2017.

Le gouvernement met en place un « grand débat » sur l'avenir de la société française mais n'arrête pas pour autant d'avancer sur ses réformes : suppression de 120000 postes dans la fonction publique, attaques contre les fonctionnaires et leur statut qui se multiplient (gel de la valeur du point d'indice, mauvaise compensation de l'augmentation de la CSG, rétablissement du jour de carence, salaire au mérite, accroissement du recours aux contractuel.le.s...).

Au ministère de la justice, la loi « de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice » a été définitivement adoptée par l'Assemblée Nationale le 23 janvier dernier. Cette loi organise la dématérialisation et la dés-humanisation de la justice en ne tenant pas compte de la fracture numérique, en éloignant les justiciables les plus modestes des instances de justice, en privatisant certains services. Le recours à l'enfermement est accru avec la construction de 15000 nouvelles places de prison et de 20 centres fermés supplémentaires pour enfants.

Alors que la justice des enfants est déjà particulièrement répressive à l'égard de la jeunesse et se rapproche de plus en plus de celle des majeur.e.s, la réforme de l'ordonnance de 45 par voie d'ordonnance sans véritable débat démocratique viserait à plus de célérité et plus de sévérité. Alors que la délinquance juvénile n'a pas augmenté depuis 15 ans, le nombre d'enfants enfermés n'a jamais été aussi élevé. Le SNPES-PJJ/FSU exige le retour à la primauté de l'éducatif sur le répressif et le redéploiement des moyens conséquents actuellement dédiés à l'enfermement vers les services de milieu ouvert, d'insertion et d'hébergement pour une justice protectrice et émancipatrice.

Cette réforme de la justice des mineurs aura des conséquences durables sur la nature et l'exercice des missions à la PJJ, l'organisation des services et les conditions de travail. Un accompagnement de qualité, des jeunes et des familles ne peut se faire sans des statuts et des rémunérations qui correspondent à nos missions : la catégorie B pour les adjoint.e.s administratif.ive.s et techniques, la catégorie « A type » pour les éducateur.trice.s et assistant.e.s de service social, l'intégration des RUE dans le corps des directeur.trice.s, le respect de la spécificité des missions des psychologues de la PJJ dans le statut ministériel, la réouverture du concours des professeur.e.s techniques... Nous exigeons également l'abaissement des normes de travail, une véritable réflexion sur le sens de nos missions, une véritable pluridisciplinarité dans les équipes, le retour des mesures au civil et à l'autonomie des équipes...

**POUR TOUTES CES RAISONS : NOUS APPELONS LES PERSONNELS**

**A ÊTRE MASSIVEMENT EN GRÈVE ET DANS LA RUE LE 5 FÉVRIER !!!**